

# Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants

## Déclaration du groupe CFTC

Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, mesdames, messieurs, notre système de santé subit depuis un certain nombre d'années une tension entre les ressources et les dépenses. Elle s'est récemment accrue avec l'absorption par notre système de santé de nouvelles innovations de plus en plus coûteuses. L'arrivée de nouveaux traitements toujours plus onéreux à un rythme toujours plus soutenu risque de poser la question de l'accès pour tous aux innovations.

L'inflation des prix fait peser des risques de fragilisation de l'équité d'accès des patients au traitement du cancer. Elle s'étend désormais à d'autres traitements comme ceux de l'hépatite C ou du diabète. Si nous voulons éviter les logiques de « panier de soins sélectifs » et de durcissement des modalités de financement des nouveaux traitements, il faudra aller plus loin dans la recherche de gisements d'économies.

Les innovations thérapeutiques constituent avant tout une source potentielle d'efficacité mais notre système de santé manque d'agilité pour pouvoir en tirer des gains de productivité. Le manque de dispositifs pour identifier les bonnes pratiques entraîne des difficultés dans l'accompagnement des changements de prise en charge notamment dans le domaine de la cancérologie.

Il faut donc se doter d'outils pour mieux évaluer l'utilité thérapeutique de certains traitements. En France, La Haute Autorité de Santé (HAS) est déjà chargée d'établir des recommandations sur des bénéfices médicaux et économiques des produits, actes, prestations et technologies de santé, en vue de leur admission au remboursement.

La démarche d'évaluation en termes de vie réelle nous paraît intéressante à développer. Les études permettent d'évaluer la sécurité et l'efficacité des médicaments sur le très long cours et sur une large population. La qualité de vie des malades est un paramètre important dont il faut tenir compte.

La CFTC a toujours soutenu la recherche d'efficacité dans le système, néanmoins elle se montre vigilante sur les traductions en objectifs opérationnels à travers la notion de service médical rendu (SMR).

La CFTC entend favoriser l'évaluation en vie réelle de l'efficacité des médicaments coûteux et la révision des prix en fonction des indications et des résultats de ces études.

La CFTC est favorable à une réforme des modalités de fixation des prix des médicaments. L'objectivation des prix est un des enjeux d'une meilleure régulation des dépenses de santé. Elle nécessite une transparence accrue. L'association conjointe des entreprises pharmaceutiques, des

représentants des assurés sociaux, associations de patients permettra de parvenir à un « juste prix » au sein des régulateurs nationaux.

L'arrivée d'innovations thérapeutiques est encore trop subie alors qu'elle devrait être anticipée et planifiée.

Pour la CFTC, la question de l'arrivée de nouveaux traitements onéreux contre le cancer est l'occasion de poser de nouvelles réflexions sur la politique de Prévention.

Vous l'aurez compris, la CFTC votera ce projet d'avis.